

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01293

Numéro SIREN : 839 423 464

Nom ou dénomination : AB IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2022 sous le numéro de dépôt 5702

AB IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 euros

Siège social : 18, Boulevard de Riquier

Villa Barel

06300 NICE

R.C.S. NICE 839 423 464

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 juin 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

LE 14 JUIN 2022

A 18 HEURES

Les actionnaires de la société AB IMMO, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur la convocation de leur Président.

Sont présents :

- Monsieur Eric ADJEDJ
Propriétaire de cinquante actions, ci 50 actions
- Madame Nadège GUERIN épouse BREUZARD
Propriétaire de cinquante actions, ci..... 50 actions

Total 100 actions soit la totalité des actions représentatives du capital social.

Mme Nadège GUERIN épouse BREUZARD, Président associé, préside la séance.

Madame Nadège GUERIN épouse BREUZARD, Président, constate que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la Présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice et décisions à cet égard,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code du Commerce,
- Conventions visées à l'article L 223-19 du Code du Commerce
- Formalités

AE

NB

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,
- Le rapport de gestion établi par la présidence,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code du Commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code du Commerce, établis par la présidence.

Puis, le Président déclare la séance ouverte.

Personne ne prenant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et les annexes, arrêtés le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport qui font apparaître un bénéfice d'un montant de 31 487 euros.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présentes.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que l'exercice se solde par un bénéfice de 31 487 euros décide de l'affecter de la manière suivante :

- 10 % à la réserve légale soit 100 euros
- Le solde soit 31 387 € au poste « Report à Nouveau »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AE

NB

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code du commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

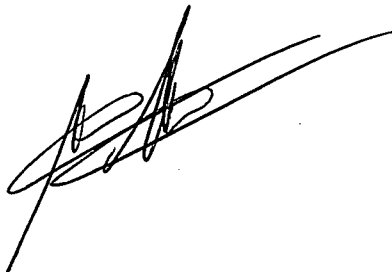
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président de séance et les actionnaires.

Mme Nadège GUERIN épouse BREUZARD



M. Eric ADJEDJ



AB IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 euros

Siège social : 18, Boulevard de Riquier

Villa Barel

06300 NICE

R.C.S. NICE 839 423 464

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 JUIN 2022

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé – Les résultats de cette activité

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'activité de la société a été la suivante :

Notre chiffre d'affaires s'élève à la somme de 327 263 euros et le résultat ressort, bénéficiaire pour un montant de 31 487 euros.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous allons encore essayer d'augmenter notre marge compte tenu de la conjoncture actuelle.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la date de clôture de l'exercice social, la survenance d'aucun évènement n'est à signaler.

Activité en matière de recherche et de développement

Néant.

Filiale – Prise de participations et prises de contrôles

Notre société n'a pris aucune participation au cours de l'exercice.

Elle ne contrôle aucune autre société et n'a aucune filiale.

RESULTATS – AFFECTATIONS

Examens des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 327 263 € contre 239 986 euros pour l'exercice précédent.

Le montant total des produits d'exploitation s'est élevé à la somme de 334 601 € contre 237 332 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'est élevé à la somme de 236 553 € contre 180 941 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts, taxes et versements assimilés s'est élevé à 2012 € contre 499 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à la somme de 297 280 € contre 207 474 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à la somme de 37 321 € contre 29 857 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de charges financières d'un montant de 0 € et d'un impôt sur les bénéfices d'un montant de 5 557 euros, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par un bénéfice d'un montant de 31 487 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 31 487 euros qui sera affecté de la façon suivante :

- 10 % à la réserve légale soit 100 euros
- Le solde soit 31 387 € au poste « Report à Nouveau »

Dépenses fiscalement non déductibles

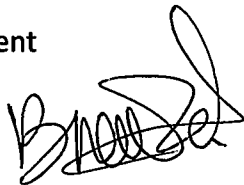
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du même code.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code du Commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Le Président



Désignation de l'entreprise SAS AB IMMOBILIERNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 18 B RIOQUIER06300 NICENuméro SIRET * 8 3 9 4 2 3 4 6 4 0 0 0 1 6Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

					Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
					3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0	
ACTIF			Brut		Amortissements - Provisions		Net	
			1		2		3	
							4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014	5 000	016	1 556	3 444	4 278
	Immobilisations corporelles *		028	37 538	030	14 395	23 143	30 418
	Immobilisations financières * (1)		040	4 134	042		4 134	4 134
	Total I (5)		044	46 672	048	15 951	30 721	38 830
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	8 316	070	1 920	6 396	960
		Autres * (3)	072	10 002	074		10 002	9 511
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	51 169	086		51 169	75 172
	Charges constatées d'avance *		092		094			
	Total II		096	69 487	098	1 920	67 567	85 643
	Total général (I+II)		110	116 159	112	14 871	98 288	124 473
PASSIF					Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
					1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		120	1 000	1 000	
	Ecarts de réévaluation		124		124			
	Réserve légale		126		126			
	Réserves réglementées*		130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132			
	Report à nouveau		134		134	8 653	33 327	
	Résultat de l'exercice		136		136	31 487	25 326	
	Provisions réglementées		140		140			
	Total I		142		142	41 140	59 653	
	Provisions pour risques et charges		154		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		156	19 858	23 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		166	13 575	18 048	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	3 269	172	23 715	23 772	
	Produits constatés d'avance		174		174			
Total III		176		176	57 148	64 820		
Total général (I + II + III)					180	98 288	124 473	
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	990
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SAS AB IMMOBILIER

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	5 000	412		414		416	5 000	5 000
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450	15 544	452		454		456	15 544	15 544
	Matériel de transport	460	11 302	462		464		466	11 302	11 302
	Autres immobilisations corporelles	470	9 702	472	990	474		476	10 692	10 692
Immobilisations financières		480	4 134	482		484		486	4 134	4 134
TOTAL		490	45 682	492	990	494		496	46 672	46 672
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499		
	Autres immobilisations incorporelles	500	722	502	834	504		506	1 556	
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 575	542	2 482	544		546	4 057	
	Matériel de transport	550	2 665	552	3 766	554		556	6 431	
Autres immobilisations corporelles	560	1 890	562	2 017	564		566	3 907		
TOTAL		570	6 852	572	9 099	574		576	15 951	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS AB IMMOBILIER

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	1 920	654		656	1 920
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	1 920	684		686	1 920

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Déficits de l'exercice	860	
					Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	65 452
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	30 726
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SAS AB IMMOBILIER

18 B RIQUIER
VILLA BAREL
06300 NICE

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

FIREC / O. DE MOURA MARQUES
25 Boulevard RAIMBALDI

06000 NICE

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evénements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Produits à recevoir	7
Charges à payer	7
Charges et produits constatés d'avance	7
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	7

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 478
Dettes fiscales et sociales	793
Total	8 271

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus